

Je voudrais, avant de terminer, dire seulement quelques mots à cet auditoire éminent au sujet des habiles praticiens de l'art de la diplomatie juridique. Beaucoup de nations, dont le Canada, comptent énormément sur ces experts pour élaborer, promouvoir et créer un code juridique international qui puisse être accepté par tous et qui s'adapte véritablement aux temps modernes que nous vivons. Cela indique avec bien plus d'éloquence que ne pourrait le faire n'importe quel ministre des Affaires étrangères le crédit et la confiance que nous leur accordons. Je crois aussi que leur contact permanent avec des institutions et des associations professionnelles et universitaires importantes comme l'Association de droit international et l'Institut canadien des Affaires internationales peut aider ces experts juridiques à conserver une idée précise et à tenir compte d'opinions autorisées sur ces sujets particuliers et complexes. C'est une autre raison pour laquelle j'ai eu plaisir à m'entretenir ce soir avec vous, à maintenir et renforcer les contacts entre cette partie du Gouvernement qui fixe la politique étrangère et s'occupe directement du droit international et les milieux professionnels et universitaires canadiens dont vos Associations représentent des éléments importants et influents.